

systematique. L'entreprise multinationale est en train de modifier le degré de souveraineté dont les états disposaient dans la formulation de leurs politiques économiques nationales et internationales. En même temps, la capacité des gouvernements d'influer sur la politique d'autres gouvernements se trouve parfois renforcée, parfois affaiblie par suite de la prolifération de ce genre d'entreprises et des problèmes seront portés jusqu'au niveau diplomatique. Ainsi peut-on dire que l'entreprise multinationale représente un élément nouveau et significatif dans les affaires internationales, car sa présence change non seulement les modes d'échange et d'investissement traditionnels mais aussi les relations de pouvoir.

Le deuxième grand type de réactions des gouvernements à l'égard du phénomène de l'entreprise multinationale a consisté à renforcer l'industrie domestique. On cherchera alors à concentrer et rationaliser l'industrie domestique. Le gouvernement peut aussi accorder une aide financière ou autre (stimulants fiscaux, achats massifs, R et D, etc.) à certaines industries ou entreprises. D'autres formes d'assistance directe ou indirecte peuvent également être envisagées comme, par exemple, la création ou le renforcement de marchés financiers nationaux, la formation de gestionnaires, l'encouragement de l'esprit d'entreprise, de l'innovation, de la productivité. Dans la C.E.E. les tentatives en vue d'en arriver à l'élaboration d'un statut de société européenne visent à réduire les obstacles à la concentration et à la rationalisation des entreprises et donc à renforcer l'industrie européenne. La création de la C.D.C. au Canada, même abâtardie comme elle l'a été, vise des objectifs semblables.

Les mesures possibles sont donc à la fois nombreuses et variées et il est difficile de tirer des constatations générales. Il paraît possible d'établir cependant quelques distinctions qui devraient être également de